

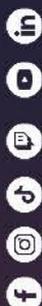
23
FÉVRIER
2025



CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT CROSS COUNTRY

Stade Aimable et Germinal Martel
Complexe sportif Jean Mercier
Allée Arthur Rimbaud, SIN-LE-NOBLE (59450)

@FSGTofficial



WWW.FSGT.ORG - WWW.SPORTETPLEINAIR.FR



CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT DE CROSS-COUNTRY

DIMANCHE 23 FEVRIER 2025

Complexe Sportif Jean Mercier & Stade Aimable et Germinal Martel

Allée Arthur Rimbaud à SIN LE NOBLE – 59450



FSGT COMITE DU NORD

20 avenue Saint Roch

BP 10117

59302 VALENCIENNES CEDEX

03 27 47 96 55

fsgtcd59@gmail.com / fsgtnord.org



MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT

LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE DE SIN LE NOBLE

Sin le Noble accueille un nouveau championnat de France FSGT de cross et nous en sommes très honorés. Au-delà de cette compétition particulière à notre cœur car nous avons le plaisir de l'avoir accueillie à de nombreuses reprises, nous aurons aussi la fierté d'accueillir en 2025 de nombreuses compétitions régionales, nationales et internationales en karaté, judo, tennis de table, pétanque...

La preuve de la qualité de nos installations sportives, désormais toutes rénovées dans le cadre de notre plan de rénovation en 10 ans, et de la sortie de terre de magnifiques équipements communautaires avec le centre aquatique/spa Sourcéane, le boulodrome qui accueillera championnats de France, du monde et coupe d'Europe des clubs en 2025 ou la toute récente patinoire Polarys qui connaît un succès colossal depuis son ouverture il y a quelques mois.

Face aux difficultés du moment de notre société et de notre pays, cela fait du bien de voir des sportifs avec le sourire pratiquer leur loisir avec plaisir, de le faire ensemble dans le respect et la convivialité, d'avoir le goût de l'effort et du dépassement...

Voici pourquoi je suis très heureux de mettre nos belles installations à votre disposition et de partager avec les bénévoles de l'AS Sin athlétisme ce beau moment.

Très belle compétition à toutes et à tous !

Vive le sport et l'esprit sportif amateur !

MONSIEUR PATRICK ALLARD

MOT DU PRESIDENT DE L'A S SIN ATHLETISME

Chers athlètes, Chers dirigeant-es,

C'est un grand honneur que de vous recevoir à nouveau à SIN-LE-NOBLE sur nos magnifiques installations sportives à l'occasion du championnat de France FSGT qui se déroulera le 23 février 2025.

Certain-es découvriront notre parcours, d'autres un peu moins car ce sera la 3ème fois que nous organisons ce rendez-vous incontournable.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier monsieur Christophe DUMONT, Maire, et toute son équipe pour avoir mis au cœur de leur projet municipal la pratique sportive accessible pour tous.

Quant à l'A S SIN-LE-NOBLE, ses athlètes, parents et dirigeant-es mettront tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions. Bien évidemment, nous vous pousserons à vous surpasser lors des différentes courses mais toujours dans un esprit de respect et de camaraderie.

A toutes et à tous, je souhaite un excellent championnat de France et que les meilleur-es gagnent !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

ENCORE BRAVO AU CLUB D'ALLONNES POUR SON REMARQUABLE CHAMPIONNAT EN 2024 !

VIVE LE SPORT POUR TOUS !!!

VIVE LA FSGT !!!

ET SOYEZ LES BIENVENUS CHEZ LES CHTIS !!!

MOT DU COMITE NORD ET COMMISSION ATHLETISME FSGT



L'AS SIN le NOBLE va accueillir dimanche 23 février 2025 le 84ème Championnat Fédéral de Cross-Country FSGT. Ce sera son 3ème fédéral après 2011 et 2017.

C'est avec plaisir que le Comité du Nord et la Commission Fédérale d'Athlétisme FSGT vont aider l'AS SIN à accueillir et à organiser ce rendez-vous final de la saison hivernale de Cross-country.

Le complexe sportif Jean MERCIER permet encore cette organisation, même si le terrain propice au cross diminue et les installations sont en capacité.

Nous savons que le Président de l'AS SIN, Patrick ALLARD (65 ans au club) met tout en œuvre pour que ce soit une réussite cotée accueil, déroulement et spectacle. Son club est motivé à 100% et l'AS SIN ne cache pas ses ambitions côté résultats.

Donc entre 9h30 et 15h30, les marcheurs et coureurs, près de 800 athlètes feront de leur mieux pour gagner et faire gagner leurs équipes et succéder au palmarès 2023 de ALLONNES.

Vous verrez dans ce dossier, la très riche histoire du club de l'AS SIN qui fête quand même ses 120 ans, puisque né en 1904 !

La ville de Sin-le-Noble et son maire Christophe DUMONT ont à cœur de vous satisfaire, cette ville dispose de nombreuses installations au top comme Sourcéane ou le Boulodrome avec des terrains couverts, une des plus vastes d'Europe !

La région offre aussi de nombreux endroits historiques à visiter tel le musée de la Mine à Lewarde et l'ancienne capitale du Nord, Douai, avec notamment son Beffroi. Autant de raisons de venir dimanche 23 février 2025.

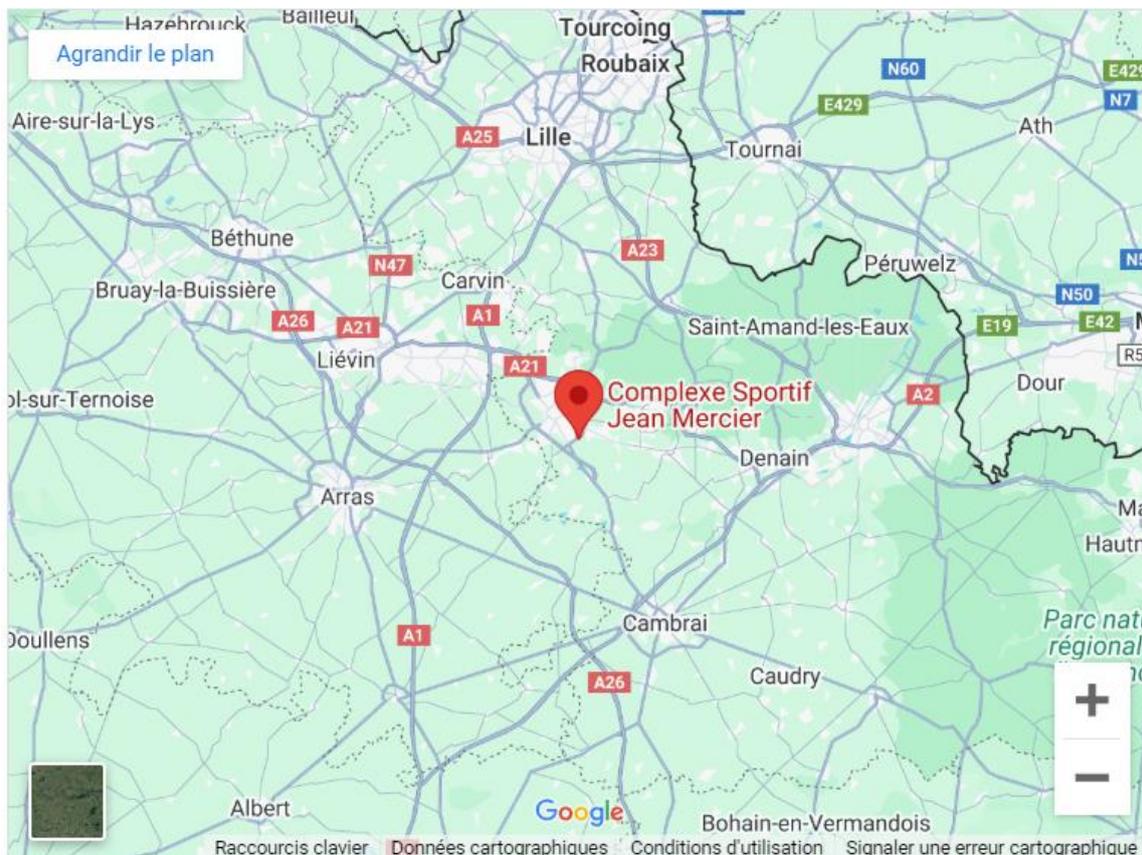
Et puis, ce sera l'occasion de fêter sportivement les 90 ans de la FSGT née le 24 décembre 1934, qui reste une Fédération Omnisports Populaire.

MERCI de votre venue.

POUR LE COMITE NORD FSGT ET LA COMMISSION D'ATHLETISME

M. Jean Marie PIWON

1. MOYENS D'ACCES



- **ADRESSE DU CROSS :**

Complexe Sportif Jean Mercier : 280 Allée Arthur Rimbaud, 59450 Sin-le-Noble.

- **PAR LA ROUTE :**

En provenance de Paris : Autoroute A1 - Sortie Arras.

En provenance de Valenciennes : A2 puis A21.

- **PAR LE TRAIN :**

Douai dispose d'une gare SNCF, la gare se situe à 2.7 km du Complexe sportif.

Toutes les informations sur <http://www.voyages-sncf.com>

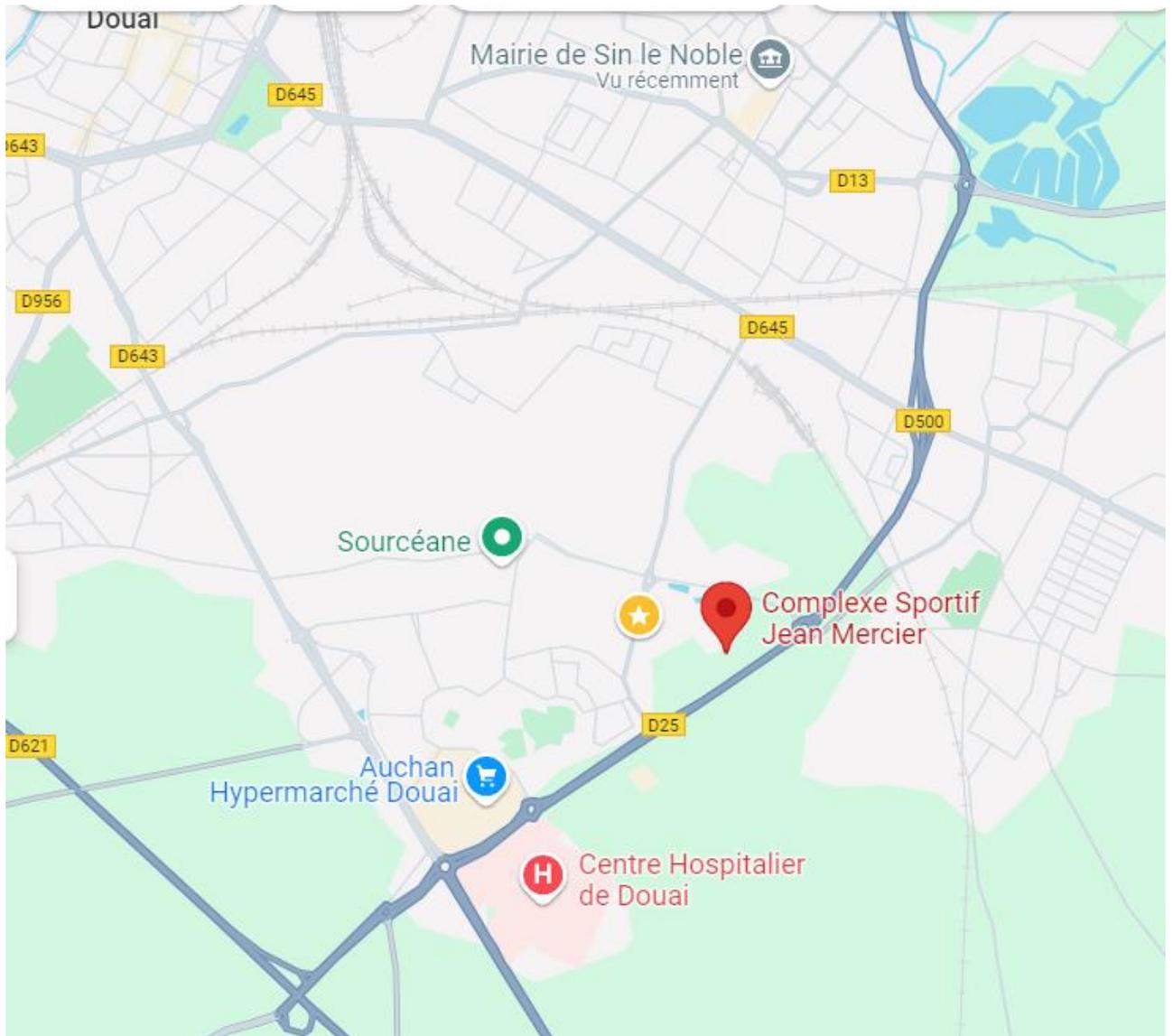
- **PAR AVION :**

Aéroport de Lille Lesquin.

- **PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN :**

Pour se rendre par le train au complexe, de la gare de Douai, prendre le Tram direction Lewarde, descendre à Sin le noble, parcourir la rue Paul FOUCAUT jusqu'au lycée puis complexe sportif, 20 minutes à pied.

2. PLAN DE SIN LE NOBLE



Coordonnées GPS :

Latitude : 50.34800004612967

Longitude : 3.116974622458984

3. ACCUEIL DES ATHLETES ET DES SPECTATEURS

- **ACCUEIL :**

Le club vous accueillera au complexe sportif Mercier.

Tous les renseignements sur l'organisation de la journée vous seront donnés ultérieurement.

- **PARKING : VOITURES ET CARS**

Suivre le fléchage qui sera mis en place. Un parking sera réservé pour les officiels face au complexe.

- **LE SECRETARIAT – INFORMATIQUE :**

Les officiels remettront les dossards dans une enveloppe aux responsables des clubs dans le hall du complexe.

L'espace informatique sera situé dans la salle de réunion du complexe sportif Jean Mercier (à gauche du bar dans le hall).

Les classements seront affichés au fur et à mesure des courses. En cas de problèmes et/ou de contestations, des feuilles de réclamations seront à disposition des responsables des clubs.

- **VESTIAIRES / DOUCHES / TOILETTES :**

Ces équipements sont en nombre dans le complexe, suivre la signalétique.

Ne rien laisser dans les vestiaires, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou vol.

- **SECOURS ET SECURITE :**

Premiers soins assurés aux blessés éventuels par la protection civile.

L'hôpital de Douai, situé à 500m. Par ailleurs, les sapeurs-pompiers ont été mis au courant de l'organisation du championnat.

4. BUVETTE RESTAURATION

- **Boissons chaudes et froides** : Eau, sodas, thé, café, chocolat...
- **Sandwichs** : Jambon, fromage, blanc de poulet.
- Frites, barbecue.

Réservez vos repas (pour le retour) !

FORMULES PROPOSÉES UNIQUEMENT A LA RESERVATION.

IMPÉRATIF, MERCI D'ENVOYER VOTRE COMMANDE AVEC LE REGLEMENT AVANT LE 18 FEVRIER 2025

Attention, il n'existera pas de possibilité de réservation de repas sur place pour le retour.

Pour éviter toute déception, prévoyez vos repas à l'avance !

- **1 SANDWICH AU CHOIX + BOISSON FROIDE + 1 PETIT PAQUET DE CHIPS : 5€**

Jambon

Blanc de poulet

Fromage

MONTANT TOTAL : €

IMPÉRATIF : Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement, établi à l'ordre de : **AS SIN ATHLETISME**

A retourner à :

A.S. SIN ATHLETISME

M. Patrick Allard

24, rue Guesquières

59187 Dechy

✉ (Commande possible par mail : patallard59@gmail.com)

Attention, il n'existera pas de possibilité de réservation de repas sur place pour le retour.

Pour éviter toute déception, prévoyez vos repas à l'avance !

5. HÉBERGEMENTS A PROXIMITÉ

IBIS DOUAI DECHY

112 Rue Barack Obama, 59187 Dechy

Tél. : 0359435100

à 1.1 km du complexe

B&B HOTEL

Douai Parc des Expos Cuincy

Rue Antoine de Blondel, 59553 Cuincy

Tél. : 0 892 78 80 39

à 14km du complexe

6. RESTAURANTS A PROXIMITE :

Au bureau (à 100m)

Tél : 03 27 93 99 48

70 Rue Française Sagan, 59450 Sin-le-Noble

Volfoni (à 100m)*

Tél : 06 80 84 52 06

98 Rue Française Sagan, 59450 Sin-le-Noble

Le comptoir du Malte (à 500m)

Tél : 03 74 95 85 50

Rte nationale, 59169 Férin

Mac Do (à 500m)

Tél : 03 27 08 12 12

Rn43 C.cial, Les Epis, Rte nationale 43

C.Cial, 59450 Sin-le-Noble

Cafétéria Flunch (à 500m)

Tél : 03 27 97 82 95

Route Nationale, 17 Centre Commercial Auchan, 59450

Sin-le-Noble

Panda Wok (à 500m)

Tél : 03 27 71 50 93

278 Rte nationale, 59169 Férin

KFC (à 1km)

Tél : 03 27 71 04 38

Le Raquet, 52 Rte nationale, 59552 Lambres-Lez-Douai

Burger King (à 1km)

Tél : 03 27 91 29 93

Rte nationale, 59552 Lambres-Lez-Douai

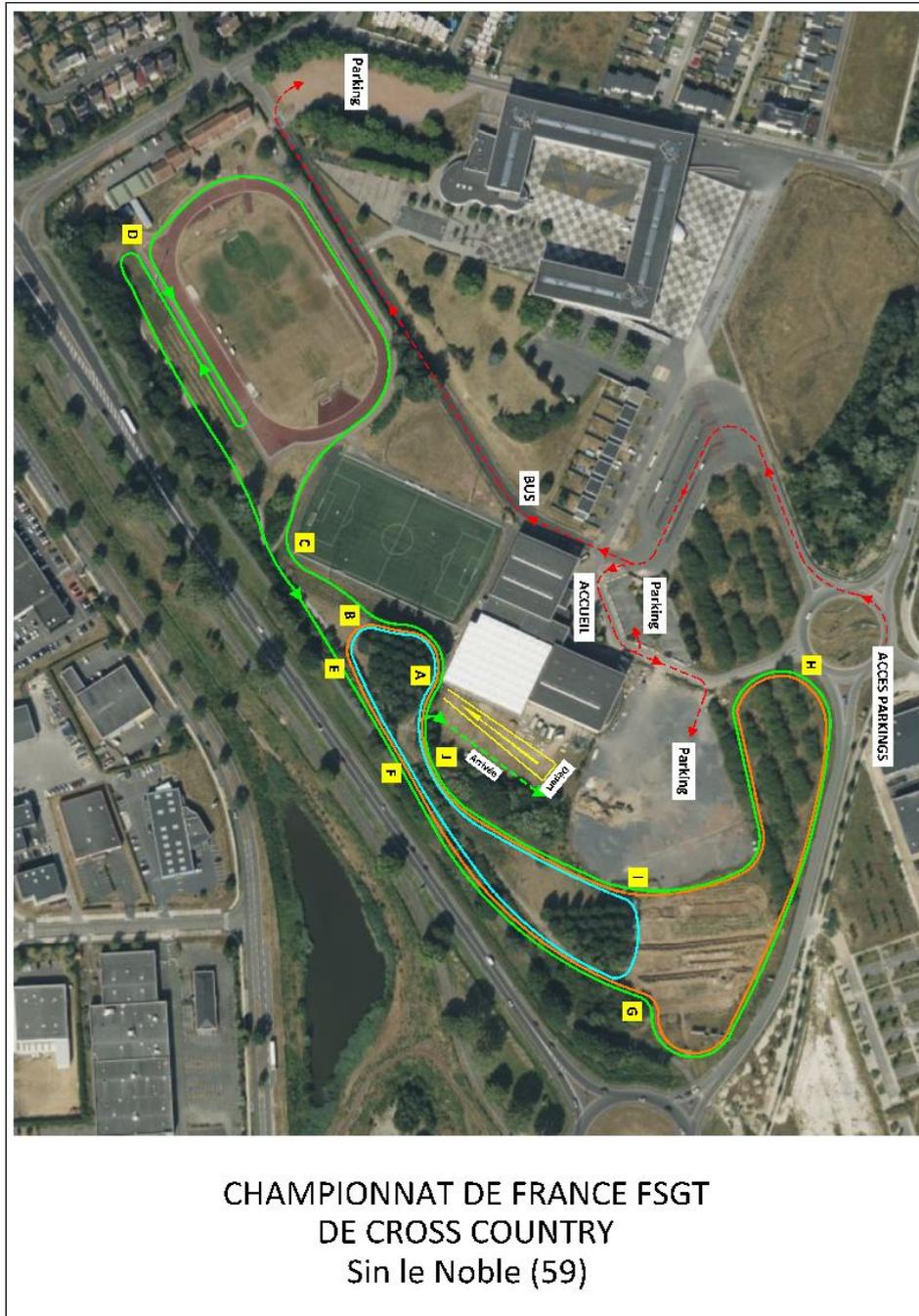
* Le restaurant **Volfoni** fait une remise de 10% sur l'addition pour les coureurs qui iront dans cet établissement. Un coupon, donné par l'organisation, sera transmis aux clubs intéressés pour bénéficier de cette remise de 10%. Attention, le restaurant est très fréquenté le samedi soir, pensez à faire une réservation et y aller tôt, si possible.

7. PROGRAMME DES COURSES

84ème CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT DE CROSS-COUNTRY

HORAIRES	CATÉGORIES	BOUCLES	DISTANCES
8H30		Ouverture du secrétariat	
9H00	Marche nordique	1PB + 1GB	2700m
10H00	Minimes Filles	1PB + 1GB	2700m
10H20	Minimes Garçons Cadettes Filles Juniors Filles	1MB + 1GB	3100m
10H45	Cadets Garçons	2GB	4110m
11H10	Juniors Garçons Vétérans Hommes 5-6- 7-8	1PB + 1MB + 2GB	5670m
	Vétérans Hommes 3-4	1PB + 3GB	6680m
12H00		Protocole (Complexe sportif)	
12h45	Vétérans Hommes 1-2	4GB	8090m
13H30	Vétérans Femmes 3-4-5-6-7-8	2GB	4120m
14H00	Seniors Femmes 1-2 Vétérans Femmes 1- 2	1MB+ 2GB	5090m
14H30	Seniors Hommes 1-2	1MB + 4GB	9070m
15H30	Relais mixte (2 F + 2 H)	4 x 1MB	980m

8. PLAN DU PARCOURS



- **DEPART : Point A** - 80m -
- **ARRIVEE : Point J** - 50m -
- **Petite Boucle** - 580m - ABEFGIJ
- **Moyenne Boucle** - 980 - ABEFGHIJ
- **Grande Boucle** - 1990 - ABCDEFGHIJ

9. ENGAGEMENT DES ATHLÈTES ET RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE

Nous vous rappelons que les ENGAGEMENTS doivent être réalisés en respectant la réglementation fédérale de la saison en cours rappelée ci-après.

ATTENTION il est impératif d'utiliser le fichier [Excel](#) se trouvant sur le [site de la FSGT](#).

Les inscriptions doivent impérativement se faire avant le **17/02/2025**.

PASSEE CETTE DATE AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTE.

10. CATÉGORIES D'ÂGES 2024/2025

La licence omnisports annuelle de la FSGT est valable :

- Soit du 1er septembre 2024 au 31 Août 2025 : saison sportive
- Soit du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025 : année civile

Le changement de catégorie suit le rythme de la saison sportive et s'effectue au 1er septembre.

MINIMES	MI	M ou F	Né-es en 2010 et 2011
CADETS-TES	CA	M ou F	Né-es en 2008 et 2009
JUNIORS	JU	M ou F	Né-es en 2006 et 2007
SENIORS 1	S1	M ou F	Né-es entre 1996 et 2005
SENIORS 2	S2	M ou F	Né-es entre 1986 et 1995
VÉTÉRANS 1	V1	M ou F	Né-es entre 1981 et 1985
VÉTÉRANS 2	V2	M ou F	Né-es entre 1976 et 1980
VÉTÉRANS 3	V3	M ou F	Né-es entre 1971 et 1975
VÉTÉRANS 4	V4	M ou F	Né-es entre 1966 et 1970
VÉTÉRANS 5	V5	M ou F	Né-es entre 1961 et 1965
VÉTÉRANS 6	V6	M ou F	Né-es entre 1956 et 1960
VÉTÉRANS 7	V7	M ou F	Né-es entre 1951 et 1955
VÉTÉRANS 8	V8	M ou F	Né-es en 1950 & avant

11. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier l'exactitude des renseignements (nom, prénom-catégorie, club) AVANT le démarrage de la compétition, de la course, du concours.
- Certaines épreuves nécessitent le port d'un dossard de catégorie à épingler dans le dos : il est de la responsabilité des clubs et des athlètes de vérifier AVANT le démarrage de la compétition la catégorie et obligatoire de le porter de manière lisible sous peine de disqualification.
- Pour chaque épreuve fédérale, les clubs doivent fournir un minimum d'officiels tenant compte du nombre d'athlètes engagés :
 - En-dessous de 3 athlètes engagés = pas d'obligation de fournir un jury
 - De 3 à 10 athlètes engagés = 1 jury minimum
 - Plus, de 10 athlètes engagés = un quota de 1 jury pour 10 athlètes minimum

Si un club ne fournit pas d'officiel et pour ne pas pénaliser les athlètes, ils pourront participer mais ne seront pas classé-es (pas de podium, ni de titre) et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats. Un athlète peut tenir un poste de jury. Des formations d'officiels sont mises en place dans certaines régions.

- Les officiels se réservent le droit de refuser à un-e athlète la participation à une épreuve en raison de son état (d'ébriété, indiscipline, problème de santé, etc.) ou de le/la déclasser (non-respect des jurys, de ses adversaires, etc.)
- Pour toutes réclamations concernant les décisions du juge-arbitre, une procédure d'appel est mise en place. Une fiche de réclamation est à disposition au secrétariat de la compétition.
- Elle doit être remplie par un responsable du club dans la demi-heure qui suit le problème et déposée au secrétariat de l'épreuve.

Un jury d'appel composé de membres de la commission fédérale désignés avant la compétition se réunira pour examiner le différend et recueillir les témoignages utiles à sa prise de décision.

- Les épreuves de la FSGT peuvent être soumises au contrôle anti-dopage : il est évident que les organisateurs doivent prendre les dispositions requises (document disponible sur le site fédéral) et que les athlètes concernés ne peuvent s'y soustraire.
- Pour toutes les épreuves fédérales, aucun changement de catégorie n'est permis.
- En fonction des particularités de chaque épreuve (installations, nombre d'engagés, météo, etc.), la CF2A se réserve le droit de modifier et d'adapter ses réglementations et/ou parcours.

Les clubs, athlètes et officiels seront prévenus au plus tard au démarrage de l'épreuve concernée.

12. RÈGLES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- L'affiliation du club à la FSGT pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participante doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre "**FSGT - Athlétisme - Présentation ACIPAPS**" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". **À tout moment d'une compétition**, les officiels et/ou membres de la C.F.2A. **peuvent demander la présentation de la licence.**
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes **en respectant les normes et modalités précisées ci-après.**
- Le club doit être en règle de **tous les aspects financiers vis-à-vis de la CFAA.** Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.
- **Les frais d'engagements** (y compris pour les repêchages) **doivent être réglés avant le championnat (sans remboursement en cas de non-participation et sous forme d'avoir pour les repêchages refusés).**
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement concourir (participation et protocole) aux compétitions **avec le maillot ou survêtement du club** pour lequel ils sont engagés.

13. CRITÈRES ET DEMANDES DE QUALIFICATION

La participation régulière aux compétitions de la FSGT est le critère premier et essentiel pour être sélectionné-e aux différentes compétitions de niveau national : L'objectif des championnats de France FSGT est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de **pratiquants réguliers** appréciant les activités proposées par la FSGT qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.

Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :

- ☛ **Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées** et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères suivants doivent être respectés :

Cross départemental et cross régional FSGT : Les athlètes sont directement qualifiés.

En cas de non-participation à un des 2 cross qualificatifs, une demande de repêchage est possible avec la participation à 1 autre cross FSGT **du calendrier de la saison en cours.**

- **Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées** et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, **des dérogations sont acceptées par la CF2A** et les athlètes concernés doivent être **obligatoirement licenciés à la FSGT depuis 2 mois minimum.**

❖ Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.

Remarques :

- **Participer**, signifie aussi bien la participation effective à une épreuve en tant qu'athlète, que le fait d'avoir tenu un poste officiel lors d'une compétition.
- **Cas des nouveaux licenciés** : la demande de qualification peut être sollicitée à condition qu'ils aient participé au "tour précédent" du championnat pour lequel la demande est faite.

14. FORMALITES ET DEMANDES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT

1. **Les clubs** inscrivent les athlètes et les relais selon la modalité d'inscription indiquée plus haute dans la présente plaquette.
Les clubs indiquent également les demandes de repêchage.
2. **Les comités, régions** (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.

La liste des athlètes engagés sera publiée sur le site de la FSGT le plus tôt possible avant le championnat (contenant les validations des athlètes repêchés).

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées via le fichier Excel prévu à cet effet.

Le fichier doit être envoyé à l'adresse suivante : inscriptions.cfaafsgt@gmail.com

Aucun autre mode d'inscription ne sera autorisé.

Attention, une date limite d'inscription a été fixée : 17/02/2025.

Une fois cette date passée, aucun ajout, ni aucune modification ne sera plus possible.

Pour toutes les épreuves fédérales, le règlement des engagements se fait :

- **Par chèque :** à adresser par courrier postal en amont du championnat à : FSGT - CFAA - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX (chèque à l'ordre de la FSGT - mettre au dos le nom du club ainsi que le nom et la date du championnat).
- **Par virement bancaire (RIB ci-dessous).**
Indiquer dans l'objet du virement, le nom du club, le titre et la date du championnat.

À la suite de l'envoi des inscriptions, merci de bien vouloir adresser un mail à athletisme@fsgt.org afin de préciser votre modalité de paiement ainsi que sa date.

Droits d'engagement dans les épreuves nationales de la FSGT :

ÉPREUVES	COUT D'ENGAGEMENTS FÉDÉRAUX
CROSS COUNTRY MINIMES à VÉTÉRANS	<ul style="list-style-type: none">☛ 3,50 € pour les Cadets – Juniors –Seniors – Vétérans☛ 2,50 € pour les Minimes☛ 4,00 euros par relais

Crédit Mutuel **Crédit Mutuel**

CCM MULHOUSE PORTE OUEST
Tél 08-20-89-46-30
12 RUE DE BRUNSTATT BP 2157
68060 MULHOUSE CEDEX

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	03003	00020092445	45	CCM MULHOUSE PORTE OUEST

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8030 0300 0200 9244 545	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE
DU TRAVAIL
14 RUE SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX

Relevé d'identité bancaire-IBAN
Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements, etc...)
This statement is intended to be delivered, to those of your creditors or debtors who have transactions posted to account (credit, transfers, payments, etc....)

15. PROTOCOLE DE REMISE DES RÉCOMPENSES

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques. Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- **Les médailles et maillots** sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.
- Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS = Aucun changement de catégorie n'est permis

- Médailles OR – ARGENT – BRONZE à chacun des trois premiers-ères de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France FSGT à l'athlète classé-e premier-ère de chaque catégorie.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES = Aucun changement de catégorie n'est permis (sauf relais TC)

- Médailles OR – ARGENT – BRONZE à chaque athlète des trois premières équipes, par épreuve et par catégorie précisées ci-dessous.
- Titre et maillot de champion de France FSGT à chaque athlète de la première équipe de chaque catégorie précisée ci-dessous.
- Les classements des deuxièmes ou troisièmes équipes de club se comptabilisent dès le quatrième ou cinquième athlète.

CATEGORIES	Féminines	Masculins
MINIMES	3	3
CADETS	3	3
JUNIORS	3	3
SENIORS 1 & 2 CONFONDUS (SCRATCH)	3	4
VETERANS 1 / 2	3	4
VETERANS 3 / 4	3	3
VETERANS 5 / 6 / 7 / 8 CONFONDUS (SCRATCH)	3	3

RELAIS = il sera organisé sur la petite boucle du cross. Les équipes doivent être composées de 4 athlètes (2 hommes et 2 femmes), toutes catégories confondues. Les 3 premières équipes seront récompensées :

- Médaille OR – ARGENT – BRONZE à chacun(e) des 4 athlètes (2 hommes et 2 femmes) des trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France F.S.G.T. à chacun(e) des 4 athlètes de la première équipe toutes catégories.

NOS PARTENAIRES

LA VILLE DE SIN LE NOBLE

L'OMS DE SIN LE NOBLE

VSP 59

ALLIANZ

EURL KORUSANT

LA BONNE MARMITE

ESPACE REGIE

CARREFOUR MARKET

FTC EXPERT SUD LITTORAL TERNOIS

DAVAINE

